



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 13 mars 2007 à 19h30, en la Salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Jacques Bérubé

Mesdames les conseillères : Denise Larouche
Madeleine Girard Devin

Messieurs les conseillers : Pascal Dion
Gilles Lachanche
Christian Breton

Était absente Mme la Conseillère : Lucie Tremblay

Était également présent à l'assemblée :
Le Directeur général, Greffier et Trésorier par intérim: Laurent Levasseur

1.- MOMENT DE RÉFLEXION

2.- PRÉSENCES

3.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par le directeur général par intérim, le maire déclare l'assemblée ouverte. Il est 19H35.

07-03-035

4.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Pascal Dion
APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-03-036

5.- RÉSOLUTION – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 13 FÉVRIER 2007

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton
APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion
ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 février 2007 avec la modification suivante au point 9.4.4:
Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6. RÉSOLUTION – APPEL D'OFFRES

07-03-037

6.1 TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire implanter un programme de cueillette sélective à compter du 4 juin 2007;

CONSIDÉRANT QUE ce programme de cueillette sélective vise à séparer les matières résiduelles recyclables de celles qui ne le sont pas;



CONSIDÉRANT QUE les matières recyclables doivent être acheminées à une usine de traitement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de lancer un appel d'offres de service pour traiter les dites matières recyclables ;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton

ET RÉSOLU QUE la Ville de Chapais autorise monsieur Laurent Levasseur, directeur-général par intérim, à lancer un appel public afin d'obtenir des offres de service visant à traiter et à transporter les matières recyclables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-03-038

6.2 LOCATION-ACHAT D'UN CAMION SPÉCIALISÉ

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Chapais d'instaurer un programme de cueillette sélective à compter du 4 juin 2007 et d'évaluer les possibilités d'effectuer la cueillette et le transport de la totalité des matières résiduelles, incluant donc les matières recyclables;

CONSIDÉRANT, dans ce contexte, la nécessité de remplacer le camion actuellement en service par un camion plus approprié, notamment en terme de capacité de charge et de moyens de chargement;

Il est **PROPOSÉ** par M. Pascal Dion

APPUYÉ par Mme Denise Larouche

ET RÉSOLU QUE la Ville de Chapais autorise monsieur Laurent Levasseur, directeur-général par intérim, à lancer un appel public afin d'obtenir des offres permettant à la Ville de Chapais de procéder à la location-achat d'un camion spécialisé dans le transport des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-03-039

6.3 ACQUISITION DE ROULI –BACS BLEUS

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Chapais d'instaurer un programme de cueillette sélective à compter du 4 juin 2007;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire mettre gratuitement à la disposition de chaque logement un rouli-bac bleu afin de recueillir les matières recyclables;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de faire l'acquisition desdits rouli-bacs bleus;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU QUE la Ville de Chapais autorise monsieur Laurent Levasseur, directeur-général par intérim, à lancer un appel public afin d'obtenir des offres permettant à la Ville de Chapais de procéder à l'acquisition d'environ 800 rouli-bacs bleus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7. CORRESPONDANCE

07-03-040

7.1 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU d'approuver les demandes d'aide financière suivantes :

- FaunEnord : 500\$
- Rallye minoune : commandite d'une équipe :600\$



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 ADMINISTRATION

07-03-041

8.1.1 RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton
APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de février 2007 s'élevant à 486 065.06\$ et la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à 60 508.94\$ soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans les listes des comptes à payer pour le mois de février 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-03-042

8.1.2 RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE GENIVAR

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a confié à GENIVAR, lors de son assemblée spéciale du 28 septembre 2006, le mandat de réaliser l'ingénierie détaillée du projet de curling suivant une proposition de services professionnels transmise en date du 18 septembre 2006.

CONSIDÉRANT QUE ce mandat est complété à 25%;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général, greffier et trésorier par intérim à acquitter la première facture de ce mandat portant le no 66923 au montant de 6 227.50\$ plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-03-043

8.1.3 RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE JACQUES THIBEAULT – POMPE DU CAMION INCENDIE GMC 1978

CONSIDÉRANT QUE le camion d'incendie GMC 1978 n'a pas réussi à traverser avec succès les tests U.L.C. pour être reconnu comme second répondant en raison d'une défaillance au niveau de la pompe (pression insuffisante);

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Jacques Thibeault a transmis en date du 9 novembre 2006 une soumission visant à reconditionner la pompe existante à partir de son atelier de Pierreville;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de reconditionnement ont été exécutés à la satisfaction du Service de prévention des Incendies de Chapais;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte de libérer un paiement de 7 250.00\$ plus taxes à l'attention de l'entreprise Jacques Thibault de Pierreville pour les travaux de reconditionnement de la pompe du camion d'incendie GMC 1978

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



07-03-044

8.1.4 RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES DE J.C. LEBEUF

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a confié à J.C. Lebeuf, architecte, les mandats suivants :

- Mandat no 1 : Plans et devis pour Club de curling trois glaces : 24 800\$;
- Mandat no 2 : Rénovation du Centre sportif : 21 500\$;
- Mandat no 3 : Aménagement de locaux pour le Petit Train : 6 200\$;

CONSIDÉRANT QUE le mandat no 1 est complété à 70% et que 60% a déjà été payé;

CONSIDÉRANT QUE le mandat no 2 est complété à 70% et que 60% a déjà été payé;

CONSIDÉRANT QUE le mandat no 3 est complété à 25%;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général, greffier et trésorier par intérim à acquitter :

- la seconde facture du mandat no 1 portant le no 2006-c71-02 au montant de 2 480.00\$ plus les taxes applicables;
- la seconde facture du mandat no 2 portant le no 2006-c70-02 au montant de 2 150.00\$ plus les taxes applicables;
- la première facture du mandat no 3 portant le no. 2006-c49-01 au montant de 1550.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-03-045

8.1.5 RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE ESPACE. VIRTUEL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a accordé, en vertu de sa résolution 06-09-123, le mandat de confection d'un site Internet à l'entreprise « Espace. Virtuel » pour la somme de 3,000.00\$ plus taxes suivant les termes de sa proposition transmise en date du 26 juillet 2006;

CONSIDÉRANT QUE la firme Espace.virtuel a reçu une avance de 1 200\$;

CONSIDÉRANT QUE la firme Espace.virtuel a complété 80% de son mandat;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Denise Larouche

APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte de libérer un paiement de 1 200.00\$ plus taxes à l'attention de l'entreprise Espace.virtuelle pour les travaux de confection de son site Internet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-03-046

8.1.6 RÉSOLUTION – ADJUDICATION DE CONTRATS DE CARBURANT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a procédé à un appel d'offres par invitation en date du 16 février 2007 pour la fourniture des carburants nécessaires au bon fonctionnement des divers départements et services municipaux à savoir l'essence, l'huile à chauffage et le diesel;



CONSIDÉRANT QUE les soumissions étaient recevables au bureau du directeur général par intérim jusqu'au 2 mars 2007;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées à savoir :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>carburant</u>	<u>prix de base</u>	<u>esc</u>	<u>prix total</u>
Gilles Bernard Sonic	huile à chauffage	.7390	.06	0.7737
9179-0972 Québec Inc.	essence	1.039	.03	1.009
	diesel	1.029	.06	0.969
Pétroles MJ-Esso	huile à chauffage	.799	.09	0.8079

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont substantiellement conformes aux exigences du devis de soumission;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accorde le contrat de fourniture de l'huile à chauffage à l'entreprise de M. Gilles Bernard (Sonic) au prix unitaire de 0.7737;

QUE la Ville de Chapais accorde le contrat de fourniture du diesel à l'entreprise 9179-0972 Québec Inc au prix de 0.969 le litre (sujet aux variations du marché) et le contrat de fourniture de l'essence au même fournisseur suivant le prix unitaire soumis de 1.009 le litre (sujet aux variations du marché).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.2 TRAVAUX PUBLICS

07-03-047

8.2.1 RÉSOLUTION – LETTRE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QUE ministère des transports désire conclure une entente avec la Ville de Chapais concernant le contournement du boulevard Springer en cas de fermeture de celui-ci;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de proposer une voie de contournement et de conclure cette entente;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton

ET RÉSOLU

QUE l'axe constitué des rues de l'Assainissement, de la Biomasse, de la Cogénération, des Dollars verts, de l'Éco-industrie, de la Forêt dense et de la 1^{ère} avenue soit proposé comme voie de contournement;

QUE le maire, M. Jacques Bérubé, soit autorisé à signer cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS ou COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

QUESTIONS DU PUBLIC



LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion

ET RÉSOLU que cette assemblée régulière soit levée et terminée.

Il est 19 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Jacques Bérubé
Maire

Laurent Levasseur
Directeur général par intérim
Greffier et Trésorier